

<http://www.snetap-fsu.fr/Deprekarisation-la-loi-Sauvadet-un.html>



Déprécarisation : la "loi Sauvadet" : un prolongement de deux ans à confirmer dans les faits !

- Nos Actions - Communiqués -
Date de mise en ligne : jeudi 19 mars 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Déprécarisation : la "loi Sauvadet" : un prolongement de deux ans à confirmer dans les faits !

Le SNETAP-FSU prend acte de l'annonce faite par le ministère de la Fonction Publique d'un **prolongement de deux années du plan de déprécarisation dit « loi Sauvadet » du 12 mars 2012, soit deux sessions supplémentaires jusqu'en mars 2018.**

Le SNETAP-FSU rappelle que ce dispositif avait été établi « dans un cadre contraint par la discipline budgétaire » et consiste à titulariser des contractuels mais aussi à transformer en [CDI](#) les contrats des agents employés en [CDD](#) depuis au moins six ans. **Or, seule une minorité d'agents contractuels (en CDD ou CDI) remplissent les conditions d'éligibilité à la loi de 2012.**

Le SNETAP-FSU exige donc qu'au-delà d'un simple prolongement, la mise en place de ce dispositif soit modifiée :

- d'une part avec **l'élargissement de critères d'éligibilité trop restrictifs** notamment celui des deux années avant le 31 mars 2011 qui interdit toute possibilité d'éligibilité nouvelle des agents recrutés après 2009. Le SNETAP-FSU a porté cette revendication auprès du ministre de l'Agriculture en lui demandant à son tour, compte tenu de la place de la précarité dans son ministère (51 % d'agents contractuels/49 % de titulaires) de porter également auprès de sa collègue de la fonction publique cette revendication ;
- d'autre part, **d'ouvrir, comme lors des plans de déprécarisation précédent la possibilité pour les agents contractuels des [CFA](#), des [CFPPA](#) et des Établissements du Sup d'être titularisés sur place !**

Comme il l'a fait depuis 2012, le SNETAP-FSU, ses élus catégoriels contractuels se batront à vos côtés pour obtenir que ce prolongement ne soit pas seulement une mesure électorale mais un véritable dispositif de titularisation.

Le Secrétariat Général du SNETAP-FSU